



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/55/9
1^{er} octobre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-cinquième session
Genève, 15-26 septembre 2008

**MANDATS DES RÉUNIONS D'EXPERTS PLURIANNELLES
ET DES RÉUNIONS D'EXPERTS À SESSION UNIQUE***

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
PREMIÈRE PARTIE. MANDAT DES RÉUNIONS D'EXPERTS PLURIANNUELLES	3
I. TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE.....	3
II. SERVICES, DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE: ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS	5
III. POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION	7
IV. PRODUITS DE BASE ET DÉVELOPPEMENT	10

* Ces mandats, dont certains ont été approuvés par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008, et d'autres par le Bureau élargi du Conseil lors de ses réunions du 29 août et du 5 septembre 2008, ont été approuvés dans leur intégralité par le Conseil à la séance plénière de clôture de sa cinquante-cinquième session; le Conseil a demandé que le présent document soit distribué en tant que document officiel de la session.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Page</i>
V. L'INVESTISSEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	12
VI. COOPÉRATION INTERNATIONALE: COOPÉRATION SUD-SUD ET INTÉGRATION RÉGIONALE	14
DEUXIÈME PARTIE. NOTES EXPLICATIVES DES RÉUNIONS D'EXPERTS À SESSION UNIQUE	16
I. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE	16
II. COMMERCE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES: PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT AU TITRE DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE.....	17

PREMIÈRE PARTIE

MANDAT DES RÉUNIONS D'EXPERTS PLURIANNUELES

I. TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE¹

A. Objectifs

1. Conformément aux paragraphes 107 et 164 à 168 de l'Accord d'Accra, la réunion d'experts pluriannuelle abordera des questions de logistique commerciale qui se posent dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et dans les pays qui ont des besoins particuliers. La notion de «logistique commerciale» renvoie ici à tous les services et à toutes les mesures nécessaires au cheminement des marchandises d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement mondiales. La réunion d'experts pluriannuelle tiendra des discussions interdépendantes sur le commerce, l'investissement, les services et certains aspects de l'assistance technique et du renforcement des capacités, ainsi que sur la manière dont ces éléments interagissent avec les mesures de facilitation du commerce et des transports. À cette fin, les différentes unités de la CNUCED seront invitées à mettre leurs connaissances spécialisées au service d'un débat cohérent sur la facilitation des transports et du commerce. L'objectif ultime de la réunion sera d'identifier des mesures directives fondées sur les meilleures pratiques, y compris des initiatives de partenariat public-privé, afin de garantir des mesures de facilitation du commerce et des services de transport efficaces pour soutenir et renforcer la compétitivité commerciale des pays en développement.

B. Questions thématiques

2. La réunion d'experts pluriannuelle assurera un traitement intégré des questions concernant la facilitation des transports et du commerce, notamment des questions suivantes:

a) Mesures et initiatives visant à optimiser la contribution de l'investissement, en particulier celui du secteur privé, à la facilitation du commerce, et en particulier l'impact de ce type d'investissement sur les réseaux de transports internationaux et sur l'efficacité des services de transport et leur rôle dans la facilitation du commerce; utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la logistique, la facilitation du commerce et la sécurité des chaînes d'approvisionnement (toutes les sessions);

b) Meilleures pratiques concernant les partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures, dont l'inadéquation et le mauvais entretien sont l'un des obstacles majeurs à l'efficacité des transports et des liaisons. En collaborant avec des acteurs privés, les gouvernements des pays en développement peuvent mobiliser des capitaux à investir dans les infrastructures et promouvoir une planification améliorée et coordonnée de celles-ci (deuxième année);

¹ Approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008.

c) Nouveaux problèmes influant sur les coûts et les liaisons de transport, en particulier l'impact des prix élevés des carburants et des taux élevés de fret, des changements climatiques et des impératifs de sécurité liés à la chaîne d'approvisionnement sur l'accès à des services de transports internationaux rentables et durables – en particulier pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – et sur l'amélioration des infrastructures de transit et de transport ainsi que des services connexes dans les pays en développement de transit (première année, et suivi la troisième année);

d) Cadre réglementaire et juridique régissant la facilitation des transports et du commerce, et mise en œuvre effective des règles et normes convenues (première année, et suivi la troisième année);

e) Contribution de la CNUCED à l'application effective de mesures de facilitation du commerce dans le cadre de l'aide au commerce, y compris les engagements résultant des négociations menées à l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges (dès que cette question deviendra pertinente au vu des progrès du Cycle de Doha);

f) Appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, notamment analyse des goulets d'étranglement entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit et des solutions possibles, y compris le recours aux meilleures pratiques pour le développement et l'utilisation des infrastructures de transport, ainsi que l'adoption de normes communes, dans ces pays (deuxième et quatrième années).

C. Résultats escomptés

3. Globalement, la réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce devrait aider les pays en développement à renforcer leur compétitivité commerciale par une réduction des coûts de transaction et de transport et par une amélioration des liaisons de transport. La réalisation de ces objectifs passe par le renforcement des infrastructures de transit et de transport, la promotion de la facilitation du commerce et la consolidation du cadre juridique. La réunion d'experts devrait donc déboucher sur des propositions précises et des solutions pratiques en vue de réformer et d'améliorer les infrastructures et les opérations de transport, ainsi que les procédures douanières et portuaires.

D. Réseaux

4. La réunion d'experts pluriannuelle profitera, tout en les renforçant, des réseaux en place dans les domaines des transports, du transit et de la facilitation du commerce. Ces réseaux permettront de réunir des participants à de précédentes réunions d'experts, notamment des décideurs et des représentants du secteur, tels qu'autorités portuaires, exploitants de ports et de terminaux, compagnies de navigation et entreprises de transport ferroviaire et routier, associations de transitaires et associations professionnelles liées au commerce international. Des organisations internationales telles que celles qui sont membres du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce, ainsi que les organismes mentionnés à l'annexe D de l'«Ensemble de résultats de juillet» du Cycle de Doha pour le développement, devraient faire partie de ces réseaux.

E. Participants visés

5. Responsables et décideurs des ministères du commerce, des ministères des transports et des administrations douanières.

II. SERVICES, DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE: ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS²

A. Objectifs

6. L'Accord d'Accra met tout particulièrement l'accent sur l'importance du secteur des services et sur sa contribution potentielle au développement. Il reconnaît que l'économie des services constitue la nouvelle source d'expansion du commerce, de hausse de la productivité et d'accroissement de la compétitivité, et qu'elle est essentielle pour la fourniture de services de base et l'accès universel à ces services dans les pays en développement, en particulier les PMA. Il est important d'élaborer des stratégies nationales et régionales ainsi que des politiques complémentaires et de définir des cadres et institutions réglementaires pour assurer le développement de secteurs de services compétitifs (Accord d'Accra, par. 55, 80 à 82 et 94). La réunion d'experts pluriannuelle a pour objectif d'aider les pays en développement, en particulier les pays africains, les PMA et les pays ayant des besoins particuliers aux termes de l'Accord d'Accra, ainsi que les pays en transition, à définir des cadres réglementaires et institutionnels ainsi que des mécanismes de coopération pour renforcer leurs capacités intérieures en matière de services et en accroître l'efficacité, la compétitivité et la capacité d'exportation (par. 94 b)).

B. Principales questions

7. Les experts examineront les questions ci-après, en se concentrant particulièrement sur les services d'infrastructure (par exemple, services financiers, y compris services d'assurance; services de télécommunication; et services de transport) ainsi que sur les liens avec les services aux entreprises et les services de tourisme:

a) Principales tendances et caractéristiques des cadres réglementaires et institutionnels applicables aux services, au développement et au commerce (toutes les sessions);

b) Efficacité et efficacité des cadres réglementaires et institutionnels, et leurs interactions avec les capacités d'approvisionnement, des objectifs non commerciaux, y compris les politiques d'accès universel, et la libéralisation du commerce (première, deuxième et troisième années);

c) Échange d'expériences et de bonnes pratiques concernant la formation de capital humain et la mise en place de cadres réglementaires et institutionnels, sur la base d'études de cas par secteur et par mode (y compris le mode 4) et d'examen des politiques suivies (toutes les sessions);

² Approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008.

d) Mécanismes de coopération en matière de cadres réglementaires et institutionnels, y compris dans les secteurs privé et public et à l'échelle Sud-Sud et Nord-Sud (deuxième année);

e) Accords de commerce, cadres réglementaires et institutionnels et obstacles réglementaires aux exportations (deuxième et troisième années);

f) Évaluation des incidences sur le développement des questions évoquées plus haut et identification de solutions pratiques, d'options et de programmes de renforcement des capacités ainsi que de lignes directrices ou de listes récapitulatives de meilleures pratiques à l'intention des décideurs et des autorités chargées de la réglementation (quatrième année).

8. Lors de l'examen des questions susmentionnées, il conviendra de mettre tout particulièrement l'accent sur la situation de l'Afrique et des PMA.

C. Résultats

9. En tant que tribune ou plate-forme favorisant des contacts professionnels et techniques, la réunion d'experts pluriannuelle contribuera à la création d'une communauté d'éminents experts des services, du développement et du commerce (notamment, décideurs, négociateurs commerciaux, autorités de réglementation, associations sectorielles de services, instituts de recherche et société civile). De façon plus générale, elle permettra: a) d'améliorer la compréhension et les connaissances globales à partir d'une analyse approfondie des politiques, réglementations et institutions nationales et internationales, ainsi que grâce au partage et à la diffusion des meilleures pratiques permettant de mobiliser le secteur tertiaire et le commerce des services au bénéfice du développement et de tirer profit de la mondialisation; b) d'apporter un appui aux décideurs et aux autorités réglementaires pour les aider à améliorer leur activité réglementaire et institutionnelle et à réduire le risque d'une réglementation inadaptée, tout en respectant leur priorité de politique intérieure; c) d'accroître la participation des pays en développement au commerce international des services et aux négociations commerciales relatives aux services aux niveaux mondial et régional, y compris Nord-Sud et Sud-Sud; d) de dégager un consensus et de faciliter la coopération internationale; e) d'assurer la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dont un grand nombre a trait aux services; f) de déterminer les domaines appelant de plus amples travaux de recherche et d'analyse et de mettre en place un réseau d'instituts de recherche pour l'étude de diverses questions concernant le développement et le commerce des services, ainsi que les cadres réglementaires et institutionnels correspondants; et g) de publier et de diffuser les résultats des travaux de recherche et d'analyse, notamment par le biais d'outils en ligne.

D. Public visé

10. Décideurs et autorités réglementaires du secteur des services, négociateurs commerciaux, instituts de recherche, société civile, associations sectorielles de services et secteur privé.

III. POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION³

A. Objectifs

11. La réunion d'experts pluriannuelle aura pour tâche d'identifier les politiques et les meilleures pratiques permettant d'encourager la création de petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement, en particulier les PMA, les pays africains et les pays ayant des besoins particuliers conformément à l'Accord d'Accra, ainsi que dans les pays en transition, et de stimuler la compétitivité internationale de ces entreprises. Il s'agira notamment de recenser les mesures de soutien et les bonnes pratiques existant aux niveaux national et international pour le développement et l'internationalisation des PME. Les participants examineront les politiques visant à renforcer l'entrepreneuriat, y compris sur le plan des connaissances, des capacités, des compétences et des comportements. Ils s'attacheront également aux améliorations à apporter au système institutionnel pour une plus grande efficacité des services d'aide aux entreprises. Ils analyseront les caractéristiques des PME innovantes qui ont une activité internationale, ainsi que les politiques et les mesures propices à la croissance de ces PME et l'établissement de liens entre celles-ci et de grandes sociétés nationales et étrangères (Accord d'Accra, par. 154 et 155).

12. La réunion d'experts pluriannuelle aura également pour tâche de mettre en évidence les enseignements tirés des succès (et des échecs) ressortant d'études de cas, de présenter des moyens efficaces de mettre les activités de renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement, et de montrer comment des pays mettent à profit ces enseignements pour améliorer la productivité, l'innovation et la compétitivité de leurs entreprises grâce au transfert et à la diffusion de la technologie et à la promotion de l'innovation, en tenant compte des résultats des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation effectués par la CNUCED.

B. Principales questions et plan de travail

13. Le développement des entreprises et la science, la technologie et l'innovation sont des domaines multiformes et multidisciplinaires. Les participants examineront quatre séries de questions interdépendantes:

a) Mesures (y compris les mesures nationales et infranationales) visant à promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, s'agissant notamment:

- i) De développer l'entrepreneuriat en définissant un projet, en élaborant une stratégie et en créant une culture propice au développement des petites entreprises;
- ii) D'identifier le rôle des groupements d'entreprises et des parcs industriels dans la promotion du développement et de la modernisation des PME;

³ Approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008.

- iii) De promouvoir la transparence et la simplification du cadre réglementaire et administratif régissant la création d'entreprises;
- b) Examen des politiques visant à renforcer l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes:
 - i) Par des actions de sensibilisation et en exploitant la créativité des jeunes et des femmes (par exemple, Cérémonie de remise du prix de la femme chef d'entreprise, Semaine des jeunes chefs d'entreprise);
 - ii) En donnant les moyens aux jeunes de devenir chef d'entreprise (notamment par des incitations en matière de commercialisation);
 - iii) En identifiant les politiques, les comportements et les réglementations qui font obstacle à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, et les moyens d'y remédier;
- c) La compétitivité internationale des PME et leur intégration dans des chaînes de valeur mondiales, y compris les questions liées à leur capacité de répondre à la demande des consommateurs en matière de responsabilité sociale des entreprises. Sous ce thème, le groupe d'experts pourra examiner:
 - i) Les outils et stratégies visant à encourager l'adoption par les PME de bonnes pratiques commerciales, de normes techniques et de normes de gestion;
 - ii) Le rôle que les liens avec de grandes entreprises pourraient jouer dans la promotion de la responsabilité sociale d'entreprise des PME, s'agissant en particulier des entreprises de taille moyenne;
 - iii) L'établissement de liens entre les PME et des instituts de recherche-développement, des établissements techniques et des organismes professionnels, en vue de promouvoir la compétitivité et l'intégration des PME dans des chaînes de valeur mondiales;
 - iv) Différentes stratégies de regroupement des PME et comment elles pourraient servir à promouvoir des pratiques commerciales responsables et la compétitivité de ces entreprises;
- d)
 - i) Comment le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, notamment par le biais du transfert de technologie, peut-il aider les pays à créer un environnement permettant de produire la richesse et les revenus nécessaires à la réduction de la pauvreté et à la stimulation de la croissance économique, et de quoi les pays ont-ils besoin pour aider leurs entreprises à innover et à moderniser leur technologie?
 - ii) En quoi le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, notamment par le transfert de technologie, peut-il contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris en améliorant la productivité agricole, en assurant l'approvisionnement en eau salubre, en énergie, autres

services des zones rurales et en réduisant les écarts technologiques, avec une priorité pour le rôle des femmes et des jeunes?

- iii) Comment les décideurs devraient-ils affecter des ressources limitées à la réalisation de différents objectifs en matière de renforcement des capacités et quelles seraient les priorités fondamentales pour un pays donné à un stade donné de développement? Comment la coopération pour le développement peut-elle apporter en la matière un soutien plus efficace?

14. En ce qui concerne le plan de travail, les thèmes a) et d) i) pourraient constituer les principaux points de l'ordre du jour la première année, les thèmes b) et d) ii) la deuxième année et les thèmes c) et d) iii) la troisième année. La dernière session permettra de finaliser les résultats des travaux de la réunion d'experts pluriannuelle.

C. Résultats escomptés

15. Les experts parviendront, selon le cas, aux résultats suivants:

- a) Échange d'expériences en vue de définir, le cas échéant, les meilleures pratiques dans le domaine du développement des entreprises et de l'entrepreneuriat;
- b) Mise au point de critères et d'outils pour évaluer l'environnement national des entreprises;
- c) Recommandations et lignes directrices sur des mesures visant à promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat, en particulier chez les femmes et les jeunes;
- d) Mise en évidence d'une série d'enseignements essentiels pour l'élaboration de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation: aspects fondamentaux d'un environnement favorable, options possibles pour l'apprentissage et le rattrapage technologiques dans les pays en développement, en particulier les PMA, et meilleures pratiques pour évaluer l'efficacité des politiques nationales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation;
- e) Meilleure compréhension de l'intégration concrète de la science, de la technologie et de l'innovation dans les stratégies de développement et la coopération pour le développement.

D. Experts visés

16. La réunion constituera une tribune de premier plan consacrée au développement des entreprises et au renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation. Y seront invités des experts nationaux des ministères du commerce, de l'investissement, de l'industrie, de la science et de la technologie, etc., ainsi que du secteur privé et d'institutions d'appui telles que les centres Empretec et les conseils de la science et de la technologie.

IV. PRODUITS DE BASE ET DÉVELOPPEMENT⁴

A. Objectif

17. Les problèmes liés au commerce des produits de base restent très préoccupants en ce début de XXI^e siècle. En effet, bien que l'envolée des prix des produits de base ait amélioré la situation du commerce mondial de ces produits et ait relancé la contribution potentielle de ce commerce à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée, les réalités fondamentales de l'économie des produits de base sont et demeurent les mêmes, notamment l'instabilité des prix et ses incidences sur les revenus en valeur réelle, la contribution limitée de la production et du commerce des produits de base au développement de nombreux pays en développement, surtout les PMA, et les difficultés constamment rencontrées pour diversifier l'économie et pour améliorer la transparence et la responsabilité à tous les niveaux et pour tous les acteurs du secteur. Une progression durable de la demande de produits de base et de leur valeur permettrait peut-être aux pays en développement dépendant de ces produits d'en retirer suffisamment de bénéfices et, ainsi, de réduire les contraintes financières qui pèsent sur eux et d'engager leur économie dans la voie d'une croissance soutenue favorisant une augmentation des revenus, la diversification et la réduction de la pauvreté. Il en découle des perspectives et des enjeux pour le commerce et le développement, ainsi que la nécessité d'adopter des mesures appropriées aux niveaux national, régional et international (Accord d'Accra, par. 50 et 78).

18. C'est dans ce contexte qu'il a été demandé, au paragraphe 208 de l'Accord d'Accra, au Conseil du commerce et du développement, d'instituer une réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base. L'objectif de la réunion est d'aider les pays en développement tributaires des produits de base, conformément à l'Accord d'Accra (voir le paragraphe 10), à transformer l'actuelle envolée des prix de ces produits en gains pour le développement ainsi qu'à s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à leur dépendance, à tirer davantage profit de l'intégration mondiale des marchés et à atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (par. 77, 92 et 208).

B. Principales questions

19. La réunion d'experts pluriannuelle devra:

a) Suivre l'évolution des marchés de produits de base et les problèmes qui se posent sur ces marchés, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits (Accord d'Accra, par. 91) (toutes les sessions);

Première session

b) Examiner les expériences positives et envisager les moyens d'intégrer les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté, y compris les efforts déployés à tous les niveaux et par tous les participants au secteur des produits de base pour améliorer la transparence et la responsabilité (Accord d'Accra, par. 93);

⁴ Mandat approuvé à la réunion du Bureau élargi du 5 septembre 2008.

c) Examiner et identifier les mesures et le soutien dont ont besoin les pays en développement dépendant des produits de base pour exploiter efficacement les possibilités offertes par l'actuel niveau élevé des prix de ces produits en vue d'engager un processus de croissance économique soutenu, et les pays en développement importateurs de produits de base, en particulier les PMA, pour faire face aux effets préjudiciables de l'actuelle envolée des prix de ces produits (Accord d'Accra, par. 93);

Deuxième session

d) Examiner et identifier les possibilités de diversification de la panoplie énergétique, y compris au moyen de sources d'énergie renouvelables, tout en gardant à l'esprit la nécessité pour les pays d'assurer un juste équilibre entre sécurité alimentaire et besoins énergétiques (Accord d'Accra, par. 91 et 98);

e) Déterminer l'utilité de politiques et d'instruments liés au commerce pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base (Accord d'Accra, par. 93);

f) Déterminer les politiques d'investissement et les politiques financières permettant d'avoir accès à des ressources financières aux fins d'un développement fondé sur les produits de base, s'agissant notamment de l'aide publique au développement, de l'aide au commerce et d'autres mécanismes (Accord d'Accra, par. 93);

Troisième session

g) Examiner et déterminer les mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays dépendant des produits de base de la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur du secteur des produits de base (Accord d'Accra, par. 93);

h) Identifier des approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces (Accord d'Accra, par. 93);

Quatrième session

i) Analyser et évaluer les activités de la CNUCED visant à aider les pays en développement tributaires des produits de base, y compris les petits producteurs, dans leurs efforts pour faire face aux problèmes relatifs aux produits de base et mettre la production et le commerce des produits de base au service du développement (Accord d'Accra, par. 93).

20. Dans le cadre des travaux de la réunion d'experts pluriannuelle, une coordination appropriée sera engagée, dans les limites du mandat de la CNUCED, avec différents acteurs internationaux, régionaux et autres du secteur.

C. Résultats

21. La réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement contribuera à un échange d'expériences nationales sur les moyens de tirer profit de l'envolée des prix des produits de base et sur sa contribution au développement, ainsi qu'à un examen de l'information pouvant aider les pays à résoudre les problèmes séculaires liés à leur dépendance à l'égard

des produits de base, y compris les difficultés en matière de diversification, en accordant une attention particulière aux questions a) à h) plus haut. Elle permettra de tirer des enseignements de ces expériences et, comme indiqué au paragraphe 207 de l'Accord d'Accra, d'identifier «des options pratiques et des résultats pragmatiques» pour appréhender, aux niveaux national, régional et international, les perspectives et les enjeux des questions séculaires de commerce et de développement dans le secteur des produits de base, et s'assurer que l'actuelle envolée des prix de ces produits contribue au développement. Ces options et ces résultats peuvent se présenter sous la forme de «répertoires de meilleures pratiques, listes de contrôle, directives indicatives, ensembles de critères ou de principes, cadres types» (par. 207). La réunion analysera et évaluera également l'assistance que la CNUCED apporte aux pays en développement dans le secteur des produits de base (question i) plus haut).

D. Experts visés

22. La réunion jouera un rôle de premier plan dans l'analyse des relations entre produits de base et développement. Les experts nationaux devraient venir des ministères du commerce, de l'agriculture et des ressources naturelles (par exemple, minéraux et métaux, pétrole et gaz), ainsi que du secteur privé, s'agissant par exemple de représentants d'associations ou de coopératives de producteurs.

V. L'INVESTISSEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT⁵

A. Objectif

23. Faire de l'investissement un agent du développement reste primordial pour les pays en développement, en particulier les PMA. À cet égard, des politiques nationales et internationales dynamiques et efficaces, cohérentes et bien planifiées sont essentielles. L'objectif de la réunion d'experts pluriannuelle est d'aider tous les pays en développement – en particulier les PMA et les pays ayant des besoins particuliers conformément à l'Accord d'Accra – à concevoir et à appliquer des politiques efficaces et actives pour stimuler les capacités productives et la compétitivité internationale (Accord d'Accra, par. 146). En coopération avec les entités compétentes, la réunion devrait également s'intéresser aux moyens de faire de la responsabilité d'entreprise librement consentie un outil positif pour le développement.

B. Principales questions et plan de travail

24. La réunion d'experts pluriannuelle a pour tâche d'analyser les questions fondamentales et nouvelles liées aux politiques nationales et internationales en matière d'investissement, privé aussi bien que public, comme suit:

1. Aspects relatifs au développement des accords internationaux d'investissement

25. La réunion d'experts passera en revue les tendances et les principales caractéristiques des accords internationaux d'investissement qui ont été mis en œuvre, y compris la gestion

⁵ Ce thème a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008; le mandat a été approuvé à la réunion du Bureau élargi du 5 septembre 2008.

des différends entre investisseurs et État, analysera les nouvelles problématiques fondamentales ainsi que les effets positifs et les problèmes identifiés dans les accords internationaux d'investissement, et évaluera l'impact de ces accords sur le développement.

2. Investissement étranger direct, investissement intérieur et développement: renforcer les capacités productives

26. La réunion d'experts analysera les incidences sur le développement des activités d'investissement intérieur et, en particulier, des investissements étrangers directs (IED), y compris leurs interactions. Elle évaluera les partenariats public-privé. Elle pourra également analyser les incidences de ces activités sur les capacités productives dans le secteur vivrier et agricole, notamment. À partir d'études de cas, les participants examineront quelles mesures peuvent contribuer à ce que les effets directs et indirects de l'investissement étranger et de l'investissement intérieur sur l'agriculture et la production vivrière apportent une contribution au développement.

3. Investissement public et développement

27. La réunion d'experts examinera les partenariats investissement public-investissement privé dans des domaines revêtant une importance particulière pour le développement, et notamment la façon dont des politiques nationales, régionales ou internationales peuvent renforcer les synergies de ces partenariats. Dans ce contexte, elle permettra d'explorer différentes expériences nationales.

4. Synthèse des trois premières réunions

28. Les participants feront une synthèse des travaux des trois premières réunions afin de tirer des enseignements de la contribution de l'investissement au développement et du rôle particulier des partenariats public-privé.

29. Le programme de travail de la réunion d'experts pluriannuelle sera le suivant: le thème 1 constituera le point principal de l'ordre du jour de la première session, le thème 2 celui de l'ordre du jour de la deuxième session et le thème 3 celui de l'ordre du jour de la troisième session. La dernière session permettra de finaliser les résultats de l'ensemble des travaux de la réunion d'experts pluriannuelle (thème 4).

C. Résultat escompté

30. La réunion d'experts facilitera un échange d'expériences sur l'investissement et le développement. Elle tirera des enseignements de ces expériences, en vue d'aider les pays en développement à profiter davantage encore de l'investissement.

D. Experts visés

31. La réunion d'experts pluriannuelle réunira des experts des ministères du commerce, de l'investissement, de l'industrie et des affaires étrangères, ainsi que d'organismes de promotion de l'investissement, de l'industrie, d'organisations internationales, d'établissements universitaires, du secteur privé et de la société civile, autour de questions fondamentales concernant l'investissement et le développement.

VI. COOPÉRATION INTERNATIONALE: COOPÉRATION SUD-SUD ET INTÉGRATION RÉGIONALE⁶

A. Objectif

32. La réunion d'experts sur la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale tiendra deux sessions annuelles afin:

a) D'examiner l'évolution de la coopération Sud-Sud et de l'intégration régionale/interrégionale, et leurs conséquences pour l'économie mondiale et un développement partagé, en particulier dans les PMA et en Afrique, dans le cadre de la mondialisation;

b) D'identifier et de promouvoir des mesures directives dans un cadre de coopération triangulaire Sud-Sud-Nord dans les domaines de compétence de la CNUCED (commerce, investissement, mondialisation et stratégies de développement, technologie et logistique), qui renforceront l'efficacité de la coopération Sud-Sud pour le développement.

33. Cette réunion d'experts aura principalement vocation à «promouvoir et soutenir la coopération économique entre pays en développement, notamment à travers l'échange d'expériences et le renforcement des institutions», comme stipulé au paragraphe 97 de l'Accord d'Accra⁷. Étant donné le caractère transversal de ce thème, toutes les divisions de la CNUCED contribueront à l'organisation et au service des deux sessions de cette réunion. Les sujets relèvent tous de la coopération internationale. La coopération Sud-Sud devrait compléter le commerce et la coopération économique Nord-Sud pour le développement (Accord d'Accra, par. 52).

B. Principales questions

34. La réunion d'experts examinera les questions suivantes:

a) Première année: **Principales caractéristiques des mécanismes d'intégration régionale et interrégionale Sud-Sud**, y compris les cas de coopération Sud-Sud efficace/novatrice qui amplifient la contribution au développement des stratégies Sud-Nord;

b) Deuxième année: **Contribution au développement de la coopération triangulaire Sud-Sud-Nord**, y compris les mécanismes d'intégration régionale et interrégionale Sud-Nord concernant, notamment, l'application effective de la coopération Sud-Sud et la réalisation d'une mondialisation partagée.

⁶ Le thème et le mandat de cette réunion d'experts ont été approuvés à la réunion du Bureau élargi du 29 août 2008.

⁷ D'autres paragraphes de l'Accord d'Accra s'appliquent au mandat de la réunion d'experts, à savoir les paragraphes 13, 28, 43, 48, 52, 66, 68, 90 f), g), h), 97, 104 d), 110, 129, 146, 147 et 158.

C. Experts visés

35. Afin de promouvoir «des partenariats multidimensionnels entre gouvernements, organisations internationales et secteur privé» en matière de coopération Sud-Sud⁸, les participants à la réunion devraient être: a) des décideurs gouvernementaux (par exemple, des ministères du commerce, des finances, des affaires étrangères ou du développement); b) des praticiens du secteur privé; et c) des experts de groupements d'intégration régionale, des commissions régionales de l'ONU et autres organisations internationales, institutions universitaires et groupes de réflexion.

D. Résultats escomptés

36. L'échange d'analyses et d'expériences lors des réunions et à l'occasion de contacts entre eux en dehors des réunions permettra aux experts d'établir, tout en tenant compte des conditions spécifiques aux pays et aux régions:

a) Des répertoires des cadres institutionnels et des mesures directives (y compris des lignes directrices indicatives pour le renforcement des partenariats public-privé) pouvant apporter un appui à l'intégration régionale/interrégionale Sud-Sud;

b) Des répertoires des mesures de politique de coopération triangulaire Sud-Sud-Nord qui peuvent éclairer de nouveaux modèles de coopération pour le développement, y compris le rôle complémentaire de la coopération triangulaire pour une mise en œuvre effective de la coopération Sud-Sud dans des domaines ou des circonstances spécifiques.

37. Les résultats des travaux de chaque session de la réunion d'experts serviront également à concevoir des instruments efficaces de coopération technique dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

⁸ «L'émergence d'un nouveau Sud et le commerce Sud-Sud en tant que vecteur de l'intégration régionale et interrégionale pour le développement» (résumé des délibérations de la table ronde thématique 4 à la douzième session de la Conférence, TD/L.408, par. 18).

DEUXIÈME PARTIE

NOTES EXPLICATIVES DES RÉUNIONS D'EXPERTS À SESSION UNIQUE⁹

I. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE

A. Objectifs

38. La mondialisation et la libéralisation du commerce sont souvent supposées n'avoir pas d'incidences sur les questions de parité hommes-femmes. De ce fait, les priorités nationales pour les politiques commerciales et les négociations commerciales ont été fixées sans aucune analyse de ces questions. Or, la mondialisation et la libéralisation du commerce ont des effets différents pour les femmes et pour les hommes, car les unes et les uns n'ont pas le même accès aux ressources économiques et sociales, à la prise de décisions et à la participation. L'intégration des questions de parité dans la politique commerciale vise à renforcer la participation économique des femmes et à garantir un accès sans discrimination aux possibilités et aux avantages offerts par le commerce.

39. Dans l'Accord d'Accra, il est demandé à la CNUCED de «renforcer ses travaux sur les liens entre le commerce et les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en matière de réduction de la pauvreté et d'égalité entre hommes et femmes» (par. 96 d)).

B. Résultats escomptés

40. La réunion d'experts devrait contribuer à une meilleure compréhension des facteurs qui permettent aux femmes de bénéficier de la croissance tirée par le commerce de certains secteurs économiques ou, à l'inverse, les empêchent d'en tirer le moindre profit et aggravent de ce fait leur retard. Cela aidera à concevoir des politiques et des programmes qui tiennent compte des incidences négatives possibles de la libéralisation du commerce sur les questions de parité et puissent garantir une contribution de cette libéralisation du commerce à une prospérité partagée. Une attention croissante est accordée à l'intégration des questions de parité dans les politiques commerciales dans de nombreux programmes multilatéraux d'assistance technique, tels que le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

⁹ À sa réunion du 29 août 2008, le Bureau élargi a approuvé le thème des deux réunions d'experts à session unique et a pris note des notes explicatives.

II. COMMERCE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES: PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT AU TITRE DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE

A. Objectifs

41. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) est l'un des trois «mécanismes de flexibilité» prévus dans le Protocole de Kyoto que les pays participants peuvent utiliser pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions. Il est le seul mécanisme qui fait intervenir les pays en développement. Il est censé être profitable à la fois aux pays investisseurs et aux pays d'accueil en contribuant à un développement durable dans les pays en développement d'accueil et en permettant aux pays investisseurs d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions au plus bas coût possible en tirant parti du coût marginal plus faible de réduction des émissions dans les pays en développement.

42. Dans l'Accord d'Accra, il est demandé à la CNUCED, dans les limites de son mandat et sans faire double emploi avec les travaux en cours dans d'autres organisations, de prendre en compte les changements climatiques dans l'aide qu'elle apporte aux pays en développement sur des questions relatives au commerce et à l'investissement pour l'élaboration de leurs stratégies de développement (par. 100). L'Accord d'Accra prie également la CNUCED de continuer d'offrir aux pays en développement et aux pays en transition une assistance pour les questions qui touchent à la fois au commerce et à l'environnement, notamment l'accès aux marchés, l'agriculture, le transfert d'écotechnologies, les biens et services environnementaux, les produits écologiques et les normes, en particulier concernant l'écoétiquetage et les coûts de certification, et de suivre les aspects liés au commerce du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (Accord d'Accra, par. 101).

B. Résultats escomptés

43. La réunion d'experts devrait contribuer à une meilleure compréhension du MDP, de son fonctionnement, de ses applications et de ses avantages pour les pays en développement. Les participants examineront les raisons qui limitent le nombre de pays en développement capables de bénéficier de ce mécanisme. En effet, quatre pays en développement seulement concentrent environ 75 % des projets du MDP. Les participants examineront également les moyens de faciliter la participation des pays en développement et des PMA au MDP aux fins d'un renforcement de leur développement durable.
